

LA PIERRE & L'ÉCRIT

**Revue d'histoire
et du patrimoine
en Dauphiné**



ÉDITORIAL

Comme chaque année, le présent numéro de la revue *La Pierre & l'Écrit* vient présenter aux lecteurs quelques unes des dernières avancées de la recherche sur l'histoire et le patrimoine du département de l'Isère. Des inscriptions latines de Vienne aux analyses des dernières élections municipales et cantonales, ce sont plus de 2 000 ans d'histoire qui de nouveau seront franchies avec, comme toujours, le désir profond d'associer les différentes facettes archéologiques et historiques de la connaissance.

Si la diffusion des savoirs nouveaux constitue l'une des missions premières de l'association *Patrimoines de l'Isère*, aucun des sociétaires ne saurait oublier que la défense du patrimoine départemental figure aussi parmi ses exigences prioritaires. Face aux menaces de dispersion des collections du château de Sassenage, nombreux sont ceux qui se sont émus et qui se sont mobilisés au cours du printemps dernier. En collaboration avec les autres associations patrimoniales du département de l'Isère (Fapi, Vieilles Maisons Françaises), notre conseil d'administration a pris l'initiative d'intervenir pour soutenir les initiatives du conseil général et s'opposer à la mise en vente par la Fondation de France le 30 mai 2008 à la salle Drouot-Richelieu d'une collection de meubles et objets provenant du château de Sassenage

Si une telle vente constituait sans doute, comme l'annonçait de manière indécente le catalogue une « opportunité irremplaçable d'acquérir des œuvres faisant partie du patrimoine dauphinois », elle était organisée en contradiction absolue avec les dernières volontés de la marquise de Béranger qui, dans son legs à la Fondation de France, avait explicitement souhaité conserver l'unité des biens et collections pour les mettre à la disposition du public. Une telle dilapidation d'une richesse patrimoniale régionale était d'autant plus inacceptable que le legs avait été accompagné d'un capital financier et matériel largement en mesure d'en assurer la conservation. Un tel démembrement aurait porté un préjudice très grave à un patrimoine majeur, de surcroît rare par la préservation jusqu'alors de l'intégrité du bâtiment, du mobilier et du parc que des aides publiques importantes ont contribué à rendre accessible à un large public.

Chacun se réjouit de ce que les différentes actions engagées, en particulier par le conseil général et l'exécuteur testamentaire de madame la marquise de Béranger, aient permis en définitive d'interdire cette vente. Mais la crainte ressentie rappelle combien la vigilance de tous et de tous les instants est indispensable. ⚙

René Favier

*La répartition
des inscriptions latines
dans la cité de Vienne*

Un moyen d'appréhender la latinisation
et la romanisation des campagnes



Bernard Rémy
Professeur émérite d'histoire romaine
à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (CRHIPA)

La répartition des inscriptions latines dans la cité de Vienne

***Un moyen d'appréhender la latinisation
et la romanisation des campagnes***

L'établissement du Corpus des inscriptions païennes de la cité de Vienne¹ a permis de recenser neuf cent trente-cinq inscriptions, dont vingt-neuf bornes milliaires qui ne seront pas prises en compte dans cette étude. Jalonnant les principales voies, elles émanaient de la seule volonté de l'administration centrale et peut-être municipale. Restent donc neuf cent six textes, dont quarante-neuf graffites retrouvés dans l'enceinte du sanctuaire indigène de l'agglomération de Châteauneuf (Savoie). Dans l'absolu, c'est un nombre non négligeable, bien qu'il ne représente qu'une infime partie des inscriptions qui ont été gravées sur pierre ou sur bronze dans le territoire viennois pendant les trois siècles de l'époque gallo-romaine où les habitants ont eu recours aux services du lapicide, ce qui n'était absolument pas une coutume gauloise au temps de l'indépendance.

Même si elles étaient beaucoup plus nombreuses, ces inscriptions – qui coûtaient assez cher – ne seraient d'ailleurs pas représentatives de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont vécu alors en Allobrogie, mais seulement de la minorité romanisée et latinisée qui avait l'envie et les moyens de faire graver des inscriptions. Cette constatation ne signifie pas que les autres habitants étaient restés à l'écart de la civilisation romaine, puisque les graffites de Châteauneuf montrent que, dès la première moitié du 1^{er} siècle de notre ère, les petites gens honoraient « à la romaine » Limetus et Mercure dans ce sanctuaire de la moyenne vallée de l'Isère² en écrivant, faute d'argent, leurs dévotions avec un « clou ». Malheureusement, nous ne disposons pas d'autres documents de ce type dans la cité, mais la découverte

-
- 1 Bernard Rémy (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise. V. Vienne*, 3 vol., Paris, CNRS éditions, 2004-2005.
 - 2 Bernard Rémy « Un exemple de latinisation et de romanisation précoces dans la cité de Vienne : les graffites du sanctuaire de Châteauneuf (Savoie) », *P&E*, 16, 2005, p. 9-17.

d'assez nombreux graffites divers, notamment des graffites d'appartenance écrits sur les objets de la vie courante, confirme l'usage du latin et de l'écriture dans les milieux populaires³.

Ces réserves émises, dans la mesure où l'épigraphie représente un phénomène majeur de la civilisation romaine, il m'a semblé utile d'exploiter les inscriptions pour tenter d'apprécier la romanisation et la latinisation des campagnes de cette vaste cité (13 000 km²)⁴. Cette approche épigraphique est bien sûr insuffisante et, pour préciser, un peu plus, les modalités de l'occupation du territoire, il aurait fallu aussi prendre en compte les apports de l'archéologie, mais ce n'est pas encore possible, puisque la Drôme et une bonne partie de l'Isère ne sont pas encore couvertes par la *Carte archéologique de la Gaule* chère à Michel Provost⁵. Dans un premier temps, je vais examiner la répartition géographique des inscriptions de la cité, puis tenter de déterminer leur répartition chronologique et enfin analyser quels types de documents les habitants des sites ruraux ont fait graver.

La répartition géographique des inscriptions

Les neuf cent six textes retenus ont été découverts dans cent quatre-vingt-treize communes actuelles de la cité de Vienne. C'est un chiffre important qui atteste une large dispersion des documents épigraphiques dans le territoire viennois⁶.

- 3 Bernard Rémy, Jean-Pascal Jospin, « Trois graffites sur céramique du Musée d'Aoste (Isère) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 122, 1998, p. 263-264; Bernard Rémy, Jean-Pascal Jospin, Stéphane Bleu, « Découverte de nouveaux graffites sur céramique à Aoste (Isère) », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 33, 2000, p. 194-201. Ces documents sont loin d'avoir tous été recensés dans le matériel de fouilles.
- 4 Sur les limites, voir Bernard Rémy, « Les limites de la cité des Allobroges », *Cahiers d'histoire*, 15, 1970, p. 195-213 et « Les limites de la cité de Vienne », in *ILN, Vienne*, I, Introduction générale, p. 20-35. Dans ce dernier article, les limites ont été quelque peu revues.
- 5 Dans le cadre de cette étude, il n'était évidemment pas possible de procéder au dépouillement d'une documentation très abondante, très dispersée et très inégale... Sont actuellement parus les fascicules suivants : *CAG 07* : Joëlle Dupraz, Christelle Fraïsse, Bernard Rémy *et al.*, *Carte archéologique de la Gaule. L'Ardèche. 07*, Paris, AIBL, 2001; *CAG 38/1* : André Pelletier, Franck Dory, William Meyer, Jean-Claude Michel, *Carte Archéologique de la Gaule. L'Isère. 38/1*, Paris, AIBL, 1994; *CAG 69/1* : Odile Faure-Brac, *Carte archéologique de la Gaule. Le Rhône. 69/1*, Paris, AIBL, 2002; *CAG 73* : Bernard Rémy, Françoise Ballet *et al.*, *Carte archéologique de la Gaule. La Savoie. 73*, Paris, AIBL, 1996; *CAG 74* : François Bertrand, Michèle Chevrier, Joël Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie. 74*, Paris, AIBL, 1999.
- 6 La répartition par communes actuelles est arbitraire, mais elle a le grand mérite d'être de loin la plus commode. Certaines pierres ont sans doute été déplacées au cours des temps, mais comme il est impossible de savoir lesquelles, j'ai pris le parti de me fonder sur le lieu de découverte retenu par les auteurs des *ILN, Vienne*, sauf si j'ai pu obtenir depuis d'autres précisions, ce qui est rarissime.

J'ai distingué trois catégories de sites antiques :

- Vienne et son agglomération (Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Pont-Évêque, Estrablin).
- Les seize agglomérations urbaines, dont le caractère urbain ou semi urbain (monuments publics, inscriptions significatives...) est au moins très probable⁷. Elles sont connues par trois sources, souvent complémentaires (épigraphie, archéologie, itinéraires routiers) : Aix-les-Bains (trente-trois inscriptions), Albens (cinq), Annecy (vingt), Annemasse (cinq), Aoste (vingt et une), Châteauneuf (cinquante), Genève (quatre-vingt-une), Gilly (six), Grenoble (quatre-vingt-douze), Les Échelles (trois), Moirans (deux), Revel-Tourdan (deux), Reventin-Vaugris (une), Seyssel (neuf), Thonon (une), Viuz-Faverges (une). Sauf Reventin-Vaugris, elles sont toutes situées dans la partie orientale du territoire.
- Les villages ou sites ruraux. Cent soixante-douze sites non urbanisés – surtout orientaux – ont livré entre une et sept inscriptions.

Au fur et à mesure de l'avancement de la recherche archéologique, quelques sites changeront peut-être de catégorie, car certaines « agglomérations urbaines » retenues, qui sont encore mal connues, n'étaient peut-être que de gros villages. Inversement, la récente « résurrection » de Châteauneuf prouve que d'autres véritables agglomérations urbaines n'ont sans doute pas encore été retrouvées.

Type de sites	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Vienne et son agglomération	282	31,1 %
Agglomérations urbaines	332	36,7 %
Villages et sites ruraux	292	32,2 %
Total	906	100 %

Globalement, les inscriptions se répartissent à part presque égale entre Vienne, la capitale (31,1 %), les autres agglomérations urbaines (36,7 %) et les campagnes (32,2 %). Elles ont donc été retrouvées très majoritairement dans les « villes » (67,8 %), mais la part des sites ruraux n'est pas négligeable (32,2 %, près d'un texte sur trois).

7 Bernard Rémy, « L'organisation territoriale de la cité de Vienne », in Dominique Garcia, Florence Verdin (éd.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, Errance, 2002, p. 173-184.

La répartition chronologique des inscriptions

En dépit de progrès récents⁸, la datation des inscriptions, notamment des dédicaces aux divinités reste très délicate, voire sans issue en l'absence de données assurées : événement historique, date consulaire, noms d'empereurs... J'ai donc dû renoncer à dater trois cent trente-trois inscriptions, soit plus d'une sur trois (36,2%)⁹. C'est un pourcentage très important qui fausse très largement les résultats de l'étude chronologique, notamment pour les inscriptions religieuses. La plupart des autres textes non datés sont très fragmentaires et n'apportent guère à notre connaissance de la société viennoise. Ils attestent seulement une occupation gallo-romaine des sites au moins pendant une partie des trois premiers siècles de notre ère. Sans en tirer de conclusions, il faut noter que le pourcentage de textes indatables est sensiblement moindre à Vienne (28,6%) que dans les agglomérations urbaines (32,4%) et les campagnes (39%), où les pierres ont été plus souvent mutilées.

Pour les cinq cent soixante-treize autres inscriptions, j'ai retenu de larges plages chronologiques par demi-siècle ou, à défaut, par siècle. Même si cette répartition n'est pas entièrement satisfaisante, elle donne au moins une idée de la chronologie de ces documents.

Un premier examen de ce tableau récapitulatif montre que le nombre de textes postérieurs à 250 est très faible (dix occurrences), ce qui atteste qu'après le milieu du III^e siècle les habitants de la cité ne font quasiment plus graver d'inscriptions, même des épitaphes. Le texte le plus récent pourrait être l'épitaphe de trois jeunes enfants (Sapaudus, Rustica et Rusticula), morts à Vienne, dans le courant du V^e siècle, en l'espace d'un peu moins d'un mois, probablement victimes d'une épidémie (*ILN, Vienne* 190). Je ne prendrai pas en compte ces trop rares documents. Restent cinq cent soixante-trois inscriptions datées avec une précision et une certitude plus ou moins grandes. Comme la datation au siècle près est globalement assurée, il m'a semblé préférable de fonder mes comparaisons sur deux grandes séquences chronologiques : 1-100 et 100-250, même si ces plages sont un peu trop larges et donnent une vision trop schématique de la réalité.

8 Simina Cibu, « Chronologie et formulaire dans les inscriptions religieuses de Narbonnaise et des provinces alpines (Alpes Graies, Pœnines, Cottiennes et Maritimes) », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, p. 335-360 ; Monique Dondin-Payre, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, « Critères de datation des inscriptions religieuses » in M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éd.), *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2006, p. XIII.

9 J'ai rangé parmi les documents indatables tous ceux qui ne peuvent pas être datés au moins au siècle près, car il ne sert à rien de dater un texte des I^{er}-II^e siècles, puisque les inscriptions disparaissent quasiment après 250.

Séquence chronologique	Vienna	%	Aggl. urbaines	%	Sites ruraux	%	Total	%
I-50	26	35,1 %	21	28,4 %	27	36,5 %	74	8,2 %
I-100	14	15,6 %	65	72,2 %	11	12,2 %	90	9,9 %
50-100	18	20,4 %	35	39,8 %	35	39,8 %	88	9,7 %
100-150	24	64,9 %	9	24,3 %	4	10,8 %	37	4,1 %
100-200	38	34 %	37	33 %	37	33 %	112	12,4 %
150-200	23	47,9 %	9	18,6 %	16	33,5 %	48	5,4 %
150-250	35	33 %	42	39,6 %	29	27,4 %	106	11,7 %
200-250	4	50 %	1	12,5 %	3	37,5 %	8	0,9 %
200-300	-	-	1	100 %	-	1	1	0,1 %
250-300	1	25 %	3	75 %	-	-	4	0,4 %
300-400	3	75 %	1	25 %	-	-	4	0,4 %
400-500	1	100 %	-	-	-	-	1	0,1 %
Indéterminée	95	28,6 %	108	32,4 %	130	44,5 %	333	36,8 %
Total	282	31,1 %	332	36,7 %	292	32,2 %	906	100 %

Suite à l'agression impérialiste romaine, l'Allobrogie, comme le reste de la Province, a été conquise en 122/121 avant J-C¹⁰, mais le territoire n'a pas été pacifié avant la défaite, en 62/61 avant J-C, de Catugnatus, « le chef de toute la nation »¹¹, ce qui signifie que pendant près de trois quarts de siècle, les Allobroges ont refusé de s'intégrer dans le monde romain, sauf, sans doute, quelques notables « collaborateurs » récompensés par l'octroi de la citoyenneté romaine¹². Il n'est donc pas étonnant que la plus ancienne inscription (datée avec certitude par l'année consulaire) ait

10 Tite Live, *Periochae*, 61 ; Strabon, 4, 2, 3...

11 Dion Cassius, 37, 47-48.

12 Il faut notamment penser aux très nombreux *Pompei*, dont les ancêtres ont dû recevoir le droit de cité de Pompée lors de sa réorganisation de la Gaule Transalpine en 77 avant J-C. (Salluste, *Historiae*, 2, 98, 9). C'est le cas, par exemple, d'une grande famille d'Aix-les-Bains (ILN, *Vienna* 669, arc de Campanus). Voir Philippe Leveau, Bernard Rémy, Alain Canal et Maxence Segard, « Aix-les-Bains, *uicus* thermal et bourg rural », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 38-39, 2005-2006, p. 85-103.

seulement été gravée en 8 avant J-C, à Bardonnex, dans la banlieue de Genève (*ILN, Vienne* 868). Il n'est pas du tout certain que d'autres inscriptions non datées aient été plus précoces, ni même contemporaines.

J'ai pourtant recensé deux cent cinquante-deux textes du I^{er} siècle, soit 44,8 % des documents datables, ce qui montre qu'après la défaite de Catugnatus les hommes et les femmes des couches moyennes de la population ont pris volontairement la décision d'adopter une certaine forme de civilisation romaine¹³. La romanisation fut rapide dans tout le territoire (cinquante-huit occurrences, à Vienne; cent vingt et une, dans les autres agglomérations; soixante-treize, dans les sites ruraux). Surprenante à première vue, la très nette prépondérance des agglomérations urbaines s'explique par le poids des quarante-neuf graffites de Châteauneuf qui ont tous été écrits entre les années 10 après J-C et les années 90, où le sanctuaire a été détruit par une inondation.

Entre 100 et 250, le nombre des documents croît assez sensiblement (trois cent onze occurrences, soit 55,2 %), ce qui doit s'expliquer par une augmentation de la « mode » de faire graver des inscriptions et par une certaine prospérité. La répartition est alors plus conforme à la logique : cent vingt-quatre, à Vienne; quatre-vingt-dix-huit, dans les autres agglomérations; quatre-vingt-neuf, dans les sites ruraux. Vienne, la florissante capitale, l'emporte assez nettement.

Les différents types d'inscriptions dans les sites ruraux

L'habitude romaine de faire graver des inscriptions a largement gagné les campagnes, puisque j'ai recensé deux cent quatre-vingt-douze inscriptions dans les sites ruraux (villages, campagnes) : soixante-treize du I^{er} siècle (25 %) ; quatre-vingt-neuf des années 100-250 (30,5 %) ; cent trente indatables (44,5 %). Le très fort pourcentage des documents impossibles à dater interdit toute étude chronologique, bien qu'il soit assez probable qu'un bon nombre de ces textes soient des années 100-250, où l'augmentation du nombre des données épigraphiques est sensible dans la cité¹⁴. Globalement, cette répartition chronologique ne diffère guère de celle des deux autres catégories de sites viennois.

13 Pendant les neuf années de la guerre des Gaules, ils sont restés fidèles à César (*De bello gallico*, 1, 28, 3; 7, 9, 3-4; 7, 65, 3...). C'est probablement cette fidélité qui leur a valu de devenir colonie latine honoraire, sans doute sous Octave, vers 36 av. J.-C. Lors de leur changement de statut, les Allobroges sont devenus les Viennois, comme l'atteste la légende des monnaies romaines frappées dans l'atelier de Vienne : *C(olonia) I(ulia) V(iennensium)* (*Roman Provincial Coinage*, I, p. 151-152, n° 517).

14 Voir Bernard Rémy, « La dénomination des Viennois à l'époque impériale », in Monique Dondin-Payre, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2001, p. 55-174.

La très forte majorité des inscriptions « rurales » ont été retrouvées dans la partie orientale du territoire viennois, à l'est d'une ligne Aoste-Grenoble, surtout le long des grandes voies de communication où la densité de la population devait être la plus forte¹⁵, mais elles sont attestées dans quasiment toutes les campagnes de la cité, même dans certaines montagnes. Six, peut-être sept, ont été gravées sur des bornes frontière et sont directement liées à l'élevage et aux problèmes d'alpage. En Chartreuse, deux¹⁶ limitent la propriété d'une grande famille indigène (les *Auei*) ; quatre, peut-être cinq, découvertes dans les Aravis et le massif du Mont-Blanc, séparent les territoires des Viennois (Narbonnaise) et des Ceutrons (Alpes Graies) : *ILN, Vienne* 543, au col de l'Avenaz, 544, au col du petit Croisse-Baulet, 545, au col du Jaillet, 546, au col de La Forclaz-du-Prarion, où, en 74, « de par l'autorité de l'Empereur César Vespasien Auguste... Gnaeus Pinarius Cornelius Clemens, son légat propréteur de l'armée de Germanie supérieure, a fixé la limite entre les Viennois et les Ceutrons », et peut-être *ILN, Vienne* 550, dans la forêt du lac Vert (commune de Servoz)¹⁷. Vespasien avait été obligé d'envoyer un détachement de l'armée de Germanie pour tenter de régler des litiges territoriaux liés à l'exploitation des alpages, qui avaient dégénéré.

Ces textes peuvent être rangés dans sept catégories principales : les épitaphes (cent vingt-quatre occurrences, soit 42,5 %) ; les inscriptions religieuses (quatre-vingt-une, soit 27,8 %) ; les inscriptions en l'honneur des empereurs (trois, soit 1 %) ; les inscriptions en l'honneur des notables de la cité (dix-sept, soit 5,8 %) ; les inscriptions commémorant un acte d'évergétisme (vingt-huit, soit 9,6 %) ; les « autres » inscriptions (douze, soit 4,1 %) ; les fragments impossibles à identifier (vingt-sept, soit 9,2 %). Très variée, la répartition de ces documents n'est pas tout à fait la même qu'à Vienne et dans les autres agglomérations urbaines, mais il faut rester très prudent dans l'interprétation des données du tableau, car, dans chaque catégorie, le nombre d'inscriptions est si peu important que la découverte d'un seul « nœud d'inscriptions » peut entraîner d'importants changements.

15 Vu le nombre d'inscriptions, une carte de répartition serait illisible.

16 *ILN, Vienne* 452, à 2045 m d'altitude ; 453.

17 Découverte, vers 1970, par des scouts, elle n'a jamais été retrouvée. Elle aurait porté le même texte que les trois premières : *Fines*.

Type d'inscriptions	Vienne	Aggl. urbaines	Sites « ruraux »	Total
Épitaphes	164	146	124	434
	58,2 %	44 %	42,5 %	47,9 %
Inscriptions religieuses	34	107	81	222
	12 %	32,2 %	27,8 %	24,5 %
Inscriptions en l'honneur des empereurs	12	6	3	21
	4,3 %	1,8 %	1 %	2,3 %
Inscriptions en l'honneur des notables	30	10	17	57
	10,6 %	3,1 %	5,8 %	6,3 %
Inscriptions évergétiques	11	9	28	48
	3,9 %	2,7 %	9,6 %	5,3 %
Autres inscriptions	13	14	12	39
	4,6 %	4,2 %	4,1 %	4,3 %
Fragments indéterminés	18	40	27	85
	6,4 %	12 %	9,2 %	9,4 %
Total	282	332	292	906
	100 %	100 %	100 %	100 %

Les épitaphes

La prépondérance des épitaphes est très nette dans tout le territoire, ce qui n'est guère étonnant, car les Viennois, citadins et « ruraux », qui faisaient graver des inscriptions (surtout les plus modestes) avaient avant tout le souci de perpétuer leur passage sur terre par leur épitaphe ou de faire graver celle d'un proche. Sur les cent vingt-quatre épitaphes des sites « ruraux », quarante-six datent du I^{er} siècle, cinquante-neuf des années 100-250, dix-neuf sont indatables. Même dans les campagnes, les Viennois ont très vite adopté les monuments et les coutumes funéraires romaines. Variés, les monuments funéraires sont globalement le reflet de la richesse de leurs commanditaires, même si les plaques¹⁸ et les (rares) mausolées¹⁹ sont plus fréquents au I^{er} siècle, alors que les autels²⁰, les stèles²¹, qui sont les plus nombreux,

18 *ILN, Vienne* 295, 337, 338, 340, 517...

19 *ILN, Vienne* 299, à Clonas-sur-Varèze, 529 à Grésy-sur-Isère, 727 à Gruffy...

20 *ILN, Vienne* 282-286, 335, 339, 455...

21 *ILN, Vienne* 336, 530...

et les sarcophages²² se retrouvent surtout dans les années 100-250. La plupart des tombeaux sont en pierre locale et sont fort peu décorés. Quand ils le sont, la qualité de la sculpture laisse souvent beaucoup à désirer ; ainsi, celle des deux Amours de la face principale d'un sarcophage de Cheyssieu (*ILN, Vienne* 318).

Dès la fin du I^{er} siècle, les épitaphes sont dédiées aux dieux Mânes des défunts ; forcés à demi matérielles, mystérieuses et parfois maléfiques, elles sont honorées par les proches des disparus comme des divinités secourables. Cette invocation atteste une croyance en la survie de l'âme après la mort charnelle du corps. Dans une civilisation gauloise où les croyances eschatologiques existaient de toute antiquité, l'adoption du culte des Mânes, symbole romain reconnu du culte des morts, est un exemple frappant du phénomène d'assimilation des croyances romaines. Les Gaulois ont précisé et concrétisé dans ce symbole leurs idées sur la vie d'outre-tombe. Dans la seconde moitié du II^e siècle, ils ont adjoint à l'invocation des Mânes les notions de mémoire²³ ou de repos éternel²⁴ qui précisaient encore la croyance en la vie posthume, sans pour autant fournir de renseignements sur le monde des morts.

Le décor de certains monuments funéraires, où ont été sculptées, surtout au II^e siècle, des images symboliques, est un peu plus explicite. Au fil des ans, ces symboles (gaulois ?, importés par les milieux gréco orientaux ?) ont sans doute été vidés d'une bonne partie de leur substance, mais sont restés au moins des garants d'immortalité, dont la vertu prophylactique était toujours puissante. L'ornement conique stylisé en forme de pomme de pin, symbole de la force végétative de la nature (*ILN, Vienne* 523...), ou de faisceau de flammes²⁵ des autels funéraires évoque l'immortalité de l'âme ; le croissant de lune des stèles²⁶ indique une liaison entre la lune et la vie d'outre-tombe, sans peut-être pour autant faire de cet astre le lieu de séjour des morts... L'étoile d'une stèle de Cran-Gevrier (*ILN, Vienne* 775) exprime l'espoir d'une survie dans l'au-delà céleste et l'attente d'une immortalité astrale.

Plus énigmatique est la signification de l'*ascia*, qui préoccupe depuis longtemps les chercheurs. Malgré de nombreuses études, ce symbole funéraire reste inexpliqué. À partir de la fin du I^{er} siècle, mais surtout des années 150, il a été adopté par nombre de défunts, sans distinction de sexe ou de milieu social et se retrouve sur tous les types de monuments funéraires (autels, sarcophages, stèles...). Il est connu sous deux formes : la représentation²⁷ de cet instrument généraliste – au profil

22 *ILN, Vienne* 516, 561, 563, 573...

23 *ILN, Vienne* 728, 801, 802...

24 *ILN, Vienne* 556, 711...

25 *ILN, Vienne* 522, 524, 525...

26 *ILN, Vienne* 336, 741, 775...

27 *ILN, Vienne* 355, 585, 783...

brisé— de tâcheron (maçon, tonnelier, viticulteur...); la dédicace formelle sous l'*ascia* des épitaphes²⁸ ou plutôt des tombeaux. L'atteste un sarcophage de Vienne (*ILN, Vienne* 202), où on lit : *hoc sax(um) sub ascia ded(icatum) est* (cette pierre a été dédiée sous l'*ascia*). La tombe devient ainsi un monument sacré. La dédicace sous l'*ascia* est donc un acte religieux. Peut-être est-il envisageable de voir dans l'*ascia* une promesse d'immortalité²⁹.

Les Gaulois indépendants pratiquaient l'inhumation; la conquête romaine a introduit aussi la crémation, mais il n'est quasiment jamais possible de savoir quel rite funéraire a été utilisé, sauf dans le cas des sarcophages, car les pierres tombales n'ont pratiquement jamais été retrouvées *in situ*³⁰.

Les inscriptions religieuses

Le poids des graffites de Châteauneuf fausse largement l'évaluation de la place des dédicaces aux dieux et des inscriptions religieuses dans les agglomérations urbaines. Il n'est guère étonnant que le nombre de ces textes soit plus important dans les campagnes qu'à Vienne, car les sanctuaires ruraux, probables vestiges de la religion gauloise — au moins pour certains, devaient être nombreux et il va de soi que les citadins continuaient à s'y rendre et à honorer leurs dieux ancestraux³¹. C'est notamment le cas du temple de Mars à Passy. Au lieu-dit Les Outards, à environ 600 m d'altitude, ont été mis au jour depuis le XVI^e siècle de nombreux vestiges antiques (structures maçonnées avec traces d'enduit peint de couleur rouge, *tegulae*, *imbrices*, mobilier archéologique) et trois dédicaces à Mars (*ILN, Vienne* 547-549) gravées en accomplissement d'un vœu par trois magistrats municipaux. L'un d'eux, Lucius Vibius Vestinus, qui a parcouru une carrière municipale complète (*ILN, Vienne* 548), est venu remercier Mars auguste d'avoir guéri son fils. Ce Mars, dont le caractère indigène semble assuré, était un dieu «guérisseur», dont la personnalité et les fonctions étaient très proches de celles de la divinité gréco-

28 *ILN, Vienne* 300, 334, 554...

29 Bernard Rémy, «L'*ascia* dans la cité de Vienne», *Revue Savoisiennne*, 143, 2003, p. 119-130.

30 À Alba (*Inscriptions Latines de Narbonnaise*. VI. *Alba* 9), nous savons par la réponse de Veyrenc, curé d'Alba à l'enquête des Bénédictins de 1726 (Bibliothèque Nationale de France, Collection de Languedoc, t. XXV, s. v. Aps, f° 19) que l'épitaphe de Lucius Pinarius Optatus était gravée sur une plaque qui recouvrait «quelques petits ossements qui paraissent avoir été brûlés». Ce monument était donc une dalle funéraire appartenant à une sépulture à incinération.

31 La plupart des *cultores* ne faisaient pas graver des inscriptions, mais apportaient des offrandes en argent ou en nature. Certains devaient écrire des graffites que l'on retrouvera peut-être un jour.

romaine du même nom³². J'ai recensé quatre-vingt-une inscriptions religieuses (sept du I^{er} siècle, dix-neuf des années 100-250 et cinquante-cinq indatables!). Le poids de ces documents serait encore plus important si j'avais pris en compte dans cette catégorie les treize évergésies religieuses.

Comme dans le reste de la cité, les dédicaces s'adressent à toutes les catégories de dieux du panthéon gallo-romain : indigènes³³, gallo-romains³⁴, romains³⁵, « orientaux »³⁶ et aux puissances divines des empereurs³⁷. Assez variés, les divinités sont toutes honorées « à la romaine ». Les inscriptions votives ont un formulaire très classique – *ex uoto*³⁸ ou *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*³⁹ – qui devait bien avoir une signification dans l'esprit des dévots. Impliquant une très bonne connaissance des complexes pratiques cultuelles romaines, elles affirment que le *cultor* a attendu la satisfaction de sa demande – plus exactement l'exécution par le dieu invoqué de sa part du contrat qu'il est réputé avoir accepté – pour s'acquitter de son vœu. Elles sont avant tout un paiement libératoire. Deux sont datées par l'année consulaire⁴⁰.

-
- 32 John Scheid « Épigraphe et sanctuaires guérisseurs en Gaule », *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, 104, 1992, p. 25-40 : « c'est par son action agressive envers toutes les forces menaçantes que Mars défend ceux qui l'implorent » (p. 38). Georges Dumézil, *La religion romaine archaïque*, 2^e éd., Paris, Payot, 1987, p. 241 : « [il est prié d'] arrêter, de repousser et de bouter dehors les maladies visibles et invisibles... ».
- 33 *ILN, Vienne* 364, 565... Après la conquête, les Viennois ont continué à prier leurs anciens dieux, car ils avaient fait depuis longtemps la preuve de leur efficacité pour la protection des hommes; mais il est très probable qu'ils ont été quelque peu transformés par l'adoption d'un rituel romain (dédicaces épigraphiques, formulaires) très différent des coutumes indigènes. Écrire le nom d'un dieu obscur sur une pierre peut lui donner une importance qu'il n'avait jamais eue et peut-être même modifier quelque peu sa nature, puisqu'il faut prendre en compte la puissance magique du nom, surtout du nom écrit, et le fait que la dédicace d'un autel est un acte d'origine étrangère. Le dieu local qui en bénéficie subit par là même l'empreinte de la religion romaine. Le poids des divinités indigènes n'est pas plus important dans les sites ruraux, loin de là (Bernard Rémy, « Les cultes indigènes dans la cité de Vienne à l'époque romaine », in *Actes du VII^e Colloque sur les Alpes dans l'Antiquité, Châtillon, Vallée d'Aoste*, 11-13 mars 1994, *Bulletin d'Etudes Préhistoriques et Archéologiques Alpines*, 5-6, 1994-1995, p. 197-220). Dans une religion polythéiste, il ne faut pas y voir une quelconque résistance à la romanisation.
- 34 *ILN, Vienne* 327, 328... Il serait sans doute faux de penser que les Gaulois vénéraient seulement leurs divinités traditionnelles sous un nom romain. Les dieux gallo-romains n'étaient pas la simple transposition de divinités superficiellement romanisées. Remplacer le nom indigène d'un dieu par un nom romain – ou le reléguer au second rang comme épiclèse – indique un degré décisif d'intégration dans la religion romaine des divinités et des *cultores*. Même si les dieux « interprétés » ont conservé une certaine dimension locale, il est probable que, comme leurs dévots, ils s'étaient tout simplement romanisés.
- 35 *ILN, Vienne* 347, 348...
- 36 *ILN, Vienne* 353, 632...
- 37 *ILN, Vienne* 716, 743...
- 38 *ILN, Vienne* 636, 716...
- 39 *ILN, Vienne* 639, 642, 643...
- 40 *ILN, Vienne* 626, à Novalaise; 736, à Duingt.

La plupart des dédicaces émanent de simples dévots, mais certaines sont le fait de prêtres locaux de Castor (*ILN, Vienne 736*) et de Mars⁴¹ ; deux ont été financées par une quête⁴². Les monuments votifs sont très classiques (autels, plaques...), mais on peut noter la dédicace d'un poids en calcaire de cent livres romaines de 32 kg 700 à Mercure, le dieu des échanges (*ILN, Vienne 631, à Lucey*) par un particulier. À côté des dédicaces, trois inscriptions commémorent la chute de la foudre de Jupiter : à Saint-Geoire-en-Valdaine (*ILN, Vienne 345*), Sévrier (*ILN, Vienne 734*) et Bernex (*ILN, Vienne 818*)⁴³.

Les inscriptions en l'honneur des empereurs

Assez curieusement, elles sont peu nombreuses dans toute la cité, qui était pourtant une « petite Rome ». Siègne du pouvoir municipal, Vienne l'emporte nettement. Dans les campagnes, deux des trois textes émanent de bateliers : à Saint-Jean-de-la-Porte (*ILN, Vienne 530*), les *ratiarii Voludnienses*⁴⁴, qui naviguaient sur l'Isère toute proche avec des bateaux à fond plat (*rates*) et se chargeaient peut-être aussi des relations commerciales entre l'Isère et le Rhône par portage vers le lac du Bourget, ont fait graver cet hommage au cours de la première année du règne de Caligula (18 mars 37-17 mars 38), sans doute pour célébrer l'avènement du nouvel empereur. À Saint-Jean-de-Muzols (*ILN, Vienne 316*), les nautes du Rhône, dont le siège était à Lyon⁴⁵, mais qui circulaient dans toute la vallée du fleuve, ont élevé, entre le 1^{er} janvier et le 9 décembre 119, une statue et fait graver une inscription en l'honneur d'Hadrien pour une raison inconnue⁴⁶. Ces deux textes sont des témoignages de loyalisme politique et d'attachement – sans doute sincère – aux empereurs et n'ont rien à voir avec le culte impérial. À Champagne (*ILN, Vienne 310*), sur un fragment de plaque de marbre est retracée une partie de la généalogie d'un empereur de la dynastie des Antonins ou des Sévères. L'état de la pierre nous interdit d'être plus précis.

41 *ILN, Vienne 806, à Ville-la-Grand*. On connaît aussi un prêtre local de Mercure à Tournon, en Savoie (*ILN, Vienne 532*), qui a offert une statue à une divinité indéterminée, un *sacerdos* anonyme à Albens (*ILN, Vienne 712*) et les prêtres de Vintius.

42 *LN, Vienne 557, 736*.

43 Sur ce phénomène, voir Bernard Rémy, André Buisson, « Les inscriptions commémorant la chute de la foudre dans les provinces romaines de la Gaule. À propos d'un nouveau document découvert à Saint-Geoire-en-Valdaine », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 83-104.

44 La corporation n'est pas attestée par ailleurs, mais on connaît à Genève des *ratiarii superiores* qui naviguaient sur le haut Rhône (*ILN, Vienne 838*).

45 *CIL XIII 1918, 1966, 1967...*

46 Vu sa date, il n'est pas possible de relier ce document au passage de l'empereur dans la vallée du Rhône et à Lyon en 121.

Les inscriptions en l'honneur des notables

Il est logique qu'elles soient plus nombreuses à Vienne, puisque ces grands personnages y exerçaient leur activité « politique », mais il est surprenant que les notables reçoivent peu d'hommages dans les agglomérations, dont certains devaient être originaires. Dans les campagnes, j'ai recensé dix-sept textes en l'honneur de notables « nationaux » (sénateurs et chevaliers), « provinciaux » ou « municipaux » : sept (très fragmentaires) ont été gravés, au Viviers-du-Lac, en l'honneur de Marcus Iunius (?) Vestinus Mallo [---]us Romanus (*ILN, Vienne* 644-650), qui, après une carrière municipale complète, fut introduit dans l'ordre sénatorial parmi les anciens questeurs et poursuivit au II^e siècle son *cursus honorum* par (au moins) l'édilité curule, la préture et la légation proconsulaire de la province d'Asie. À Communay (*ILN, Vienne* 288), une famille amie honore le sénateur Quintus Valerius Lupercus Iulius Frontinus à l'occasion de sa désignation à la préture, sans doute dans la première moitié du II^e siècle⁴⁷. À La Bâtie-Divisin (*ILN, Vienne* 591), un texte très mutilé du I^{er} siècle flatte probablement un tribun de la plèbe viennois quasi anonyme. À Tain-l'Hermitage (*ILN, Vienne* 303), où il devait habiter, les habitants de deux *uici* de la cité des Voconces rappellent que Quintus Valerius Macedo, leur patron, s'était vu « offrir le laticlave avec la questure par le divin Hadrien », mais « à sa demande, il accepta de l'en dispenser ». À Frangy (*ILN, Vienne* 793), un texte fragmentaire de la première moitié du I^{er} siècle honore le chevalier Gaius Passerius Afer, dont le *cursus* équestre est retracé sur une pierre de Vienne (*ILN, Vienne* 66). Cinq autres inscriptions fragmentaires flattent des magistrats municipaux : à Chasse (*ILN, Vienne* 289), Andance (*ILN, Vienne* 315), Mauves (*ILN, Vienne* 317), Saint-Nazaire-en-Royans (*ILN, Vienne* 331) et Optevoz (*ILN, Vienne* 566). Enfin, à Sales (*ILN, Vienne* 730), une inscription fragmentaire honore... Iullina, la seule flaminique provinciale de Narbonnaise actuellement connue⁴⁸. Tous ces grands personnages devaient au moins posséder des domaines dans la région où ils ont été honorés d'une inscription, voire d'une statue, et ces textes honorifiques attestent qu'ils vivaient régulièrement dans les maisons de maître de leurs *uillae* dont nous ignorons à peu près tout, et ne s'y faisaient pas seulement enterrer⁴⁹.

47 Voir aussi *ILN, Vienne* 52, élevée pour la même raison par la colonie de Vienne.

48 Il pourrait éventuellement s'agir de son épitaphe.

49 Bon nombre pouvaient d'ailleurs être originaires des régions où ils possédaient des *uillae*.

Les inscriptions évergétiques

Elles sont beaucoup plus nombreuses dans les sites « ruraux »⁵⁰. Vingt-huit textes se rapportent seulement à vingt-quatre actes de mécénat, car la donation de Marigny-Saint-Marcel est commémorée par quatre inscriptions (*ILN, Vienne* 721-724). Huit datent du I^{er} siècle, un des années 150-250 ; les quinze autres sont indatables. Les évergètes, qui étaient tous des particuliers, paraissent donc avoir dépensé leur argent pour la communauté pendant tout le Haut Empire. À Allondaz (*ILN, Vienne* 542), au I^{er} siècle, Mithres, un esclave responsable du bureau de Tours de la société du Quarantième des Gaules, a offert aux déesses Mères un enclos sacré de treize pieds sur six (3,84 x 1,77 m). Les autres évergètes étaient tous, semble-t-il, des notables équestres, municipaux et locaux, même si certains n'ont indiqué aucune fonction ou prêtrise.

Les dons sont de nature assez diverse, mais les évergésies religieuses (treize occurrences) sont les plus nombreuses. C'est peut-être la fréquentation des sanctuaires ruraux qui explique la prépondérance des évergésies dans les campagnes. À Hauteville-sur-Fier (*ILN, Vienne* 778), dans la première moitié du I^{er} siècle, Titus Valerius Crispinus, prêtre de Vintius et préfet du district *Diarensium* (?)... a dédié à Auguste Vintius un sanctuaire ; à Brison-Saint-Innocent (*ILN, Vienne* 696), un préfet des ouvriers anonyme a fait construire un temple avec tous ses ornements. À Hières-sur-Amby (*ILN, Vienne* 559), dans les années 150-250, Gaius Capi-toius Macrinus a dédié à l'Auguste (sans doute un empereur vivant impossible à identifier) et au dieu Mercure Victor Magniacus Vellaunus la restauration d'un monument, probablement un sanctuaire de Mercure⁵¹. À Saint-Pierre-d'Albigny (*ILN, Vienne* 521), Gaius Licinius Calvinus a offert à Jupiter Optimus Maximus une basilique, vraisemblablement à vocation religieuse⁵². À Villette-de-Vienne (*ILN, Vienne* 291), au début de l'Empire, Lucius Litugius Laena, questeur de la colonie, a fait graver son nom et sa magistrature sur le diadème de la tête d'une divinité féminine (Vienne?) en bronze plaquée d'argent pour commémorer la donation de cette statue (grandeur nature), peut-être à l'occasion de son élection à la questure. Trois dévots ont offert un autel à Jupiter Optimus Maximus (*ILN, Vienne* 745, à Annecy-le-Vieux), Isis mère (*ILN, Vienne* 353, à Seyssinet-Pariset), Silvain (*ILN,*

50 Pour une étude complète, Bernard Rémy, « Un témoignage de la romanisation de la cité de Vienne au Haut-Empire : l'évergétisme », *Ktéma*, 17, 1992, p. 201-221.

51 Sur ce texte, Bernard Rémy, « Mercure et le culte impérial dans une inscription de Hières-sur-Amby, Isère (*CIL* XII 2373) », *Bulletin d'Études Préhistoriques et Archéologiques Alpines*, 10, 1999, p. 89-93.

52 Sur ce type de monument, Marianne Fincker, Francis Tassaux, « Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial », *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, 104, 1992, p. 52-53.

Vienna 349, à Saint-Laurent-du-Pont). Enfin, quatre dévots ont offert des donations religieuses indéterminées : Sextus Iulius Optatus, flamine de Mars, à Cran-Gevrier (*ILN, Vienna* 770, 771), Titus Domitius Montanus, prêtre (local) de Mercure, à Tournon, en Savoie (*ILN, Vienna* 532) et deux anonymes à Chindrieux (*ILN, Vienna* 715) et à Brison-Saint-Innocent (*ILN, Vienna* 695). Les habitants des sites où ont été retrouvées ces inscriptions n'étaient pas les dédicataires des donations, mais il est évident qu'ils étaient les véritables bénéficiaires de ces dons.

Les autres évergésies sont de caractère édilitaire : à Marigny-Saint-Marcel (*ILN, Vienna* 721-724), Gaius Sennius Sabinus, préfet des ouvriers, « a offert à ses frais aux habitants du *vicus* d'Albens des bains, un terrain de sport, des portiques, l'adduction des eaux ainsi que le droit d'amener l'eau par une canalisation suivant un parcours en droite ligne »⁵³ ; à Bassens (*ILN, Vienna* 637), Sextus Decidius [---], un sévir augustal affranchi, a offert par testament une fontaine. À Talloires (*ILN, Vienna* 739), Gaius Blaesus Gratus a donné « une horloge avec son bâti et toutes ses statues et ses grilles... et, en plus, pour s'occuper de cette horloge un esclave de quatre mille sesterces ». À Dingy-Saint-Clair (*ILN, Vienna* 779), Lucius Tincius Paculus, sans doute un propriétaire foncier, a fait aménager à ses frais une voie, probablement pour accéder plus facilement à ses terres, mais, au vu de l'inscription, elle pouvait être empruntée par tous les riverains. Les lacunes de sept textes⁵⁴ nous interdisent de connaître l'objet de la générosité des donateurs.

Les « autres » inscriptions

Elles sont peu nombreuses dans toute la cité. Dans les campagnes, les onze documents sont assez variés : nous avons déjà signalé les cinq bornes qui marquent la frontière entre le territoire des Viennois et des Ceutrons et les deux qui délimitent des domaines privés. Mentionnant un mur privé, une inscription indatable d'Annecy-le-Vieux (*ILN, Vienna* 748) devait séparer deux propriétés ou plutôt, semble-t-il, le bien de l'auteur de l'écriteau du domaine public. Un texte très fragmentaire de Cran-Gevrier (*ILN, Vienna* 772) – [---]th]eatrum et [---] – semble être la dédicace d'un théâtre, voire d'un amphithéâtre⁵⁵. Le nom de Gaius Didius Secundus a été incisé en pointillé sur le manche d'une casserole en argent retrouvée

53 L'évergésie concernait surtout les habitants d'Albens, mais les pierres ont été retrouvées à Marigny-Saint-Marcel. Elles devaient donc figurer parmi les inscriptions « rurales ».

54 *ILN, Vienna* 292, 695, 705, 706, 735, 773, 807.

55 Les travaux de Pierre Broise et de Joël Serralongue (*CAG* 74, p. 119-122, n° 010, 15-19) ont localisé le théâtre d'Annecy aux Fins, mais des gradins cintrés (30x60x200/300 cm) ont été exhumés en plusieurs points autour de la chapelle de Beauregard (lieu de découverte de l'inscription), ce qui semble exclure l'hypothèse d'un transport de cette pierre. Le problème du monument mentionné dans ce texte reste donc entier.

à Nivolos-Vermelle (*ILN, Vienne* 584) pour indiquer que ce soldat de la légion II auguste en était le propriétaire. La casserole faisait partie d'un trésor d'objets en or et en argent, qui comprenait deux casseroles, un petit gobelet et cinq cuillères en argent, cinq bagues en or ornées de pierres semi-précieuses et six *aurei* d'Hadrien, Élagabale, Sévère Alexandre, Valérien et Gallien⁵⁶. Enfin, à Brison-Saint-Innocent (*ILN, Vienne* 697), un graffite difficile à interpréter a été écrit après cuisson sur une brique de dallage, à une date indéterminée.

Les inscriptions indéterminées

Vingt-sept inscriptions sont des fragments impossibles à identifier. Vingt-six sont indatables. Un peu mieux conservée, *ILN, Vienne* 868, qui a été gravée en 8 avant J-C, est probablement l'épigraphie la plus ancienne de la cité.

Au terme de cette analyse des inscriptions « rurales », il est clair que l'épigraphie latine a largement pénétré dans les campagnes et que les habitants des couches moyennes et supérieures de la population ont fait graver le même type de textes que les autres Viennois. L'adoption spontanée de ce phénomène culturel majeur de la civilisation romaine, mais étranger au monde celtique, atteste que ces ruraux avaient fait le choix d'une certaine forme de romanisation, ce qui n'est guère étonnant, puisque bon nombre de notables, dont l'exemple était contagieux, vivaient, « à la romaine », une grande partie de l'année dans leurs *uillae*. C'est maintenant à l'archéologie de préciser et de nuancer ce tableau des campagnes viennoises, puisque les inscriptions « rurales » ne nous fournissent quasiment aucune information sur la vie des petites gens.

⁵⁶ Xavier Lorient, Bernard Rémy, *Trésors Antiques de la France*, Paris, SFN, 1988, tome V, 2, p. 47, n° 19.